



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/853/Rev.1/Add.1
5 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 127 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 5 avril 1994, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre du 9 mars 1994 (A/48/853/Rev.1), j'ai l'honneur de vous informer que le Sénégal a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil fixé à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
